

# ARMOR CUP

Du 16 au 18 Juin 2023

Régate circuit voile Entreprise réservée aux salariés du groupe Orange  
Organisée par le Yacht Club de Quiberon

Qualificative pour Championnat de France Habitable Voile Entreprises  
**Grade 5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

## 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. **Coucher du soleil : 22 h 12 et du lever du soleil 06 h 14. (pour la durée de l'épreuve)**
- 1.4 - les règlements fédéraux
- 1.5 - Les règles de classe Grand-Surprise, excepté la règle I.5.2. : <https://www.grandsurprise.com/jauge/> la règle II.6.15 Capot de pont à l'avant a été modifiée : les capots de pont à l'avant ne doivent pas être utilisés pour envoyer ou amener le spi.
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.7 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par voie orale.
- 1.8 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les affichages officiels sont réalisés prioritairement de manière dématérialisée au travers de sites internet ainsi que des groupes WhatsApp. Les concurrents doivent se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications.

Publications sur le canal WHATSAPP : ARMOR CUP 2023. Un QR Code est disponible sur le site officiel ci-dessous.

Le tableau officiel étant celui-ci : <https://www.ycquiberon.com/armor-cup-du-15-au-18-juin-2023.html>

Les affichages du jury seront publiés directement à l'adresse :

<http://jurydecisions.ffvoile.fr/events/ARMOR%20CUP%202023>

3.2 Le PC course est situé à l'intérieur du Club YCQ, téléphone 07.87.81.27.96.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le YCQ.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

| Date                | Briefing | 1 <sup>er</sup> Signal Avertissement | Nbre de Courses |
|---------------------|----------|--------------------------------------|-----------------|
| Vendredi 16/06/2023 | 08h00    | 09h30                                | 1 à 4           |
| Samedi 17/06/2023   | 08h00    | 09h30                                | 1 à 4           |
| Dimanche 18/06/2023 | 08h30    | 10h00                                | 1 à 4           |

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est indiquée ci-dessus.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h00.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE



Le pavillon de classe est le pavillon Grand Surprise.

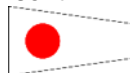
#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

#### 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :



Flamme Numérique 1 : Parcours construits

Flamme numérique : Parcours côtiers avec flamme numérique de parcours

- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

| Départ            | Parcours          | Dog Leg            | Changement de parcours | Arrivée           |
|-------------------|-------------------|--------------------|------------------------|-------------------|
| Cylindrique jaune | Cylindrique jaune | Triangulaire Jaune | Triangulaire Rouge     | Cylindrique Jaune |

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

|        |                             | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> |
|--------|-----------------------------|-------------|---|
| Toutes | Parcours Construit monotype | 60 Minutes  | 90 Minutes                                      |

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours construit et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le temps de parcours du premier bateau ayant fini sur un parcours côtier, plus 50% de celui-ci donnera l'heure et le signal de fermeture de ligne d'arrivée. Les bateaux n'ayant pas fini à ce signal seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé en dans la pièce au rez de chaussée du YCQ.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'étage du YCQ. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

18.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

Trois courses doivent être validées pour valider la sélection aux Championnat de France Entreprise Habitable Compétition.

Tous les courses ont le même coefficient.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre (4) courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place.

Un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Pour ce qui concerne le départ et la sortie du port, l'émargement est obligatoire dès la sortie et dès la rentrée, y compris en cas d'abandon. Les pointages départ et arrivée se feront devant le YCQ chaque jour. L'émargement départ sera ouvert au minimum 1h30 avant le premier signal d'avertissement. L'émargement retour sera clôt à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un défaut d'émargement départ sera sanctionné sans instructions de 10% des inscrits sur la première course du jour.

Un défaut d'émargement retour sera sanctionné sans instructions de 10% des inscrits sur la dernière course du jour. Les pénalités sont cumulables.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course sera précisé ultérieurement.

19.4 Équipement individuel de flottabilité :

• Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire du départ sur l'eau au retour à terre, conformément à la RCV 40.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20.3 Les concurrents seront tenus d'installer la balise d'un système de tracking sur leurs bateaux suivant la procédure qui sera affichée au tableau officiel. Ces balises seront attribuées lors de la confirmation d'inscription et devront être restituées le dimanche 19 juin lors de l'émargement retour.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon YCQ.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglementation\\_accompagnateurs\\_compet\\_FFVoile.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglementation_accompagnateurs_compet_FFVoile.pdf)

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **25. EMBLEMES**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

## **26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## **27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

## **28. PRIX**

Des prix seront décernés devant le YCQ.

## **ARBITRES DESIGNES**

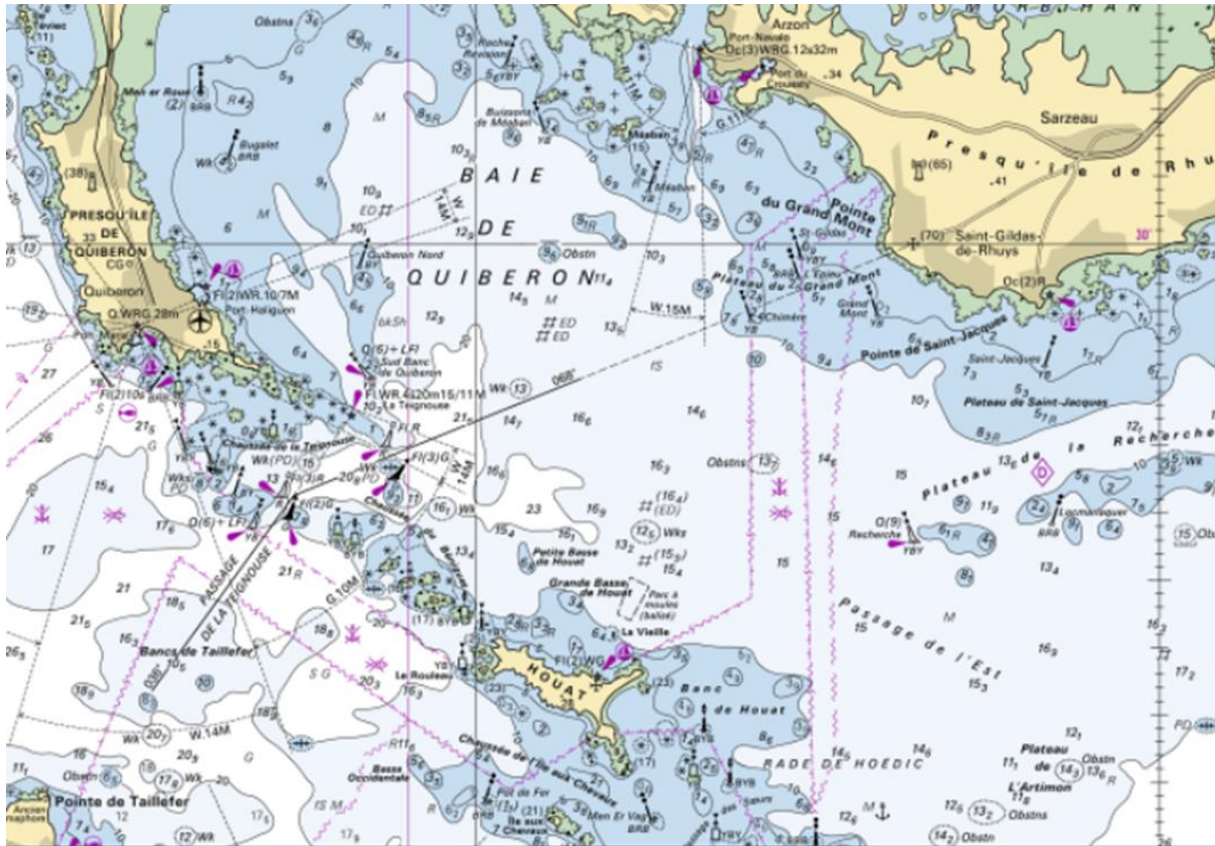
Comité de course adjoint : Maryvonne DEJEAMMES

Président-e du comité de course : Eric BOURNOT

Président-e du jury : Alain CHENEBAULT

Commissaire aux résultats : Marine PAOLI

## ANNEXE ZONES DE COURSE



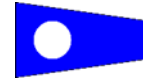
| Date       | Heure | Hauteur | Coeff. |
|------------|-------|---------|--------|
| Ven.<br>16 | 04h16 | 4,64m   | 70     |
|            | 10h27 | 1,24m   |        |
|            | 16h33 | 4,71m   | 71     |
|            | 22h55 | 1,17m   |        |
| Sam.<br>17 | 04h56 | 4,70m   | 72     |
|            | 11h12 | 1,21m   |        |
|            | 17h09 | 4,77m   | 73     |
|            | 23h40 | 1,15m   |        |
| Dim.<br>18 | 05h34 | 4,72m   | 74     |
|            | 11h53 | 1,23m   |        |
|            | 17h44 | 4,79m   | 74     |
|            |       |         |        |





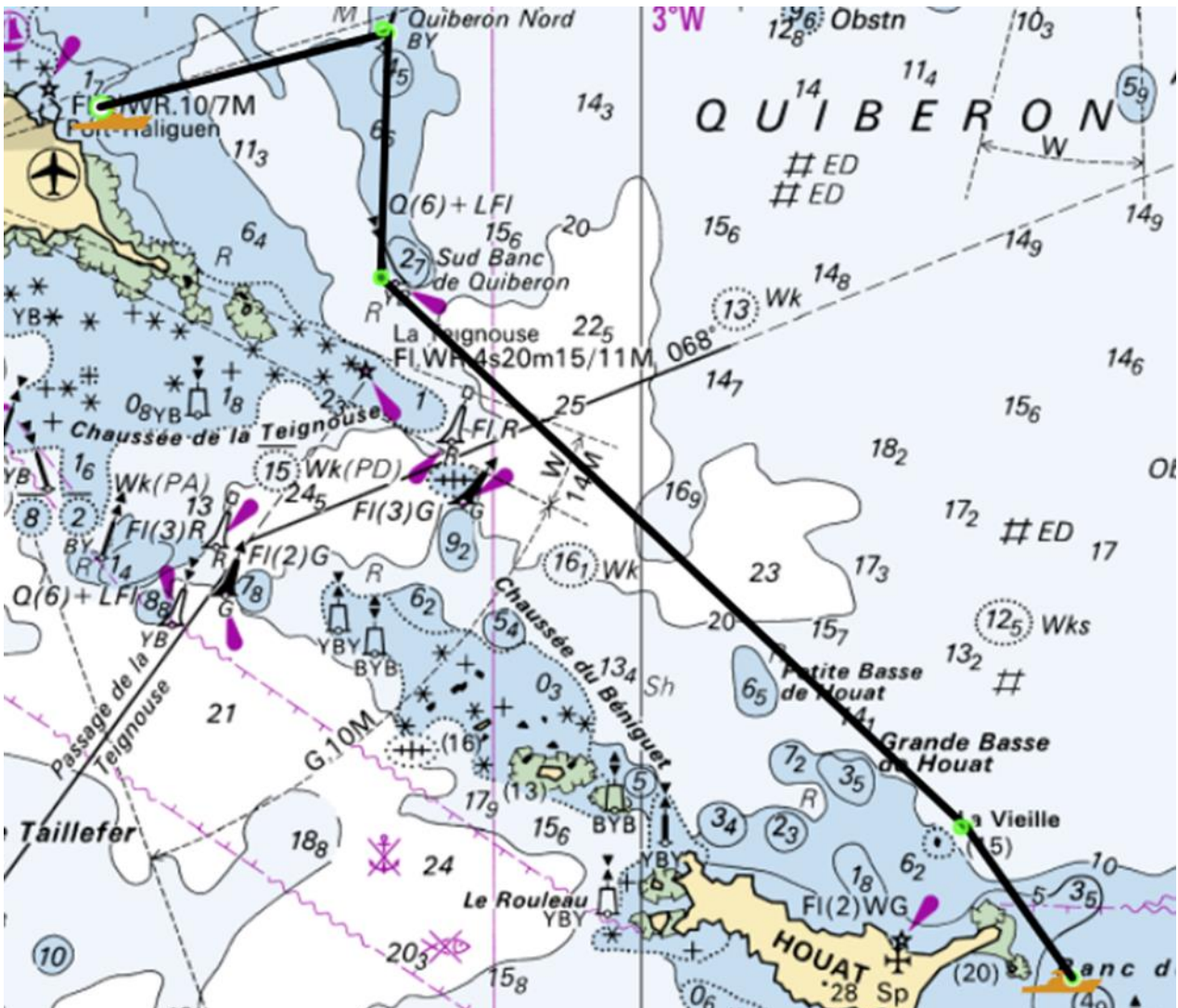
## 2) Parcours Côtiers

### Parcours N°2 Flamme numérique 2



| Port Haliguen - Houat N°1 DIST 11 MN |                                |                            |               |             |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|---------------|-------------|
| N°                                   | Marque                         | Lat. / Long.               | Type          | Coté requis |
|                                      | DEPART Port Haliguen           | Environs Port Haliguen Sud | Comité /Bouée |             |
|                                      | BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE |                            | Gonflable     |             |
| 1                                    | QUIBERON NORD                  | 47°29'648 N 3°02'586 W     | Card Nord     | Tribord     |
| 2                                    | SUD BANC DE QUIBERON           | 47°28'047 N 3°02'361 W     | Card Sud      | Babord      |
| 3                                    | LA VIEILLE *                   | 47°24'215 N 2°56'988 W     | Roches        | Tribord     |
| 4                                    | ARRIVEE HOUAT                  | Est Er Yoc'h               | Comité /Bouée |             |

\* bouée de réduction, modulation, pointage officiel

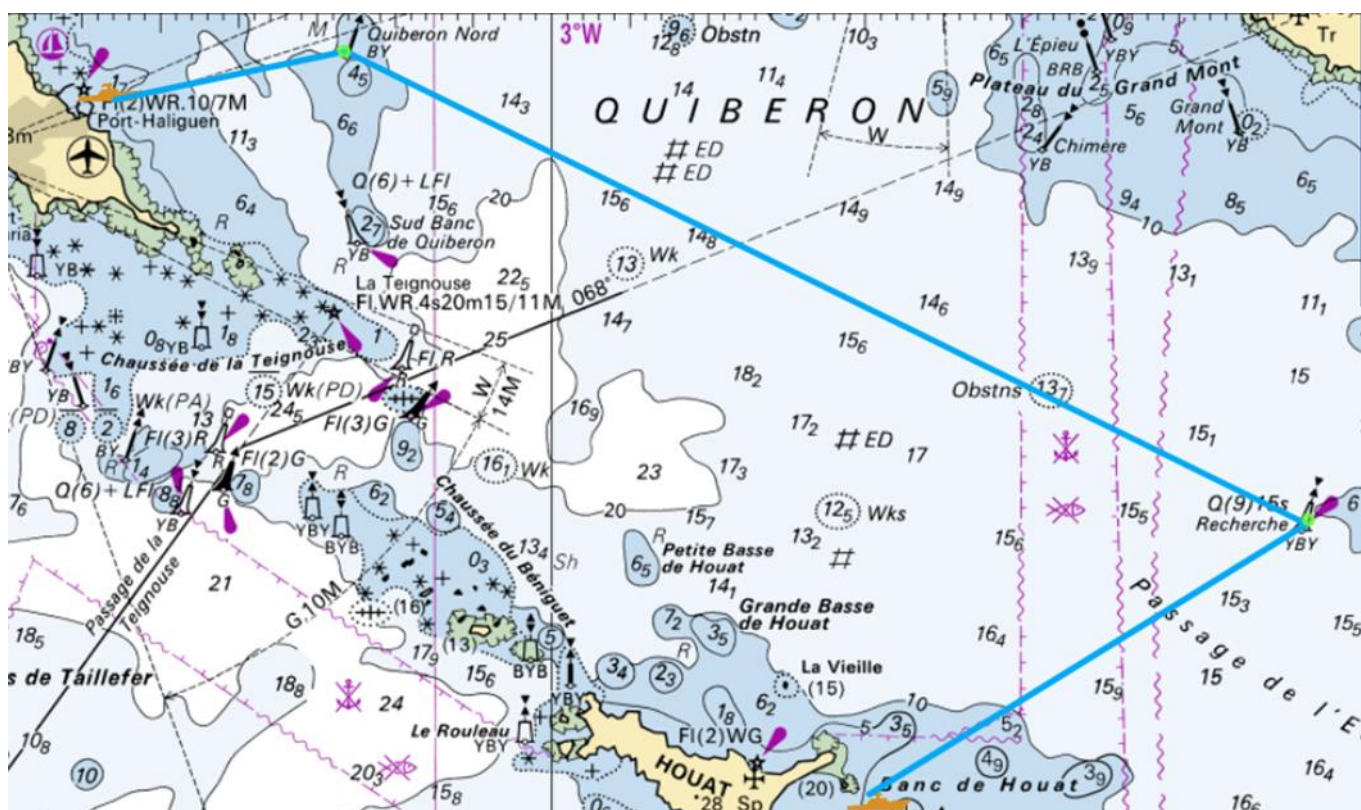




## Parcours N°3 Flamme numérique 3

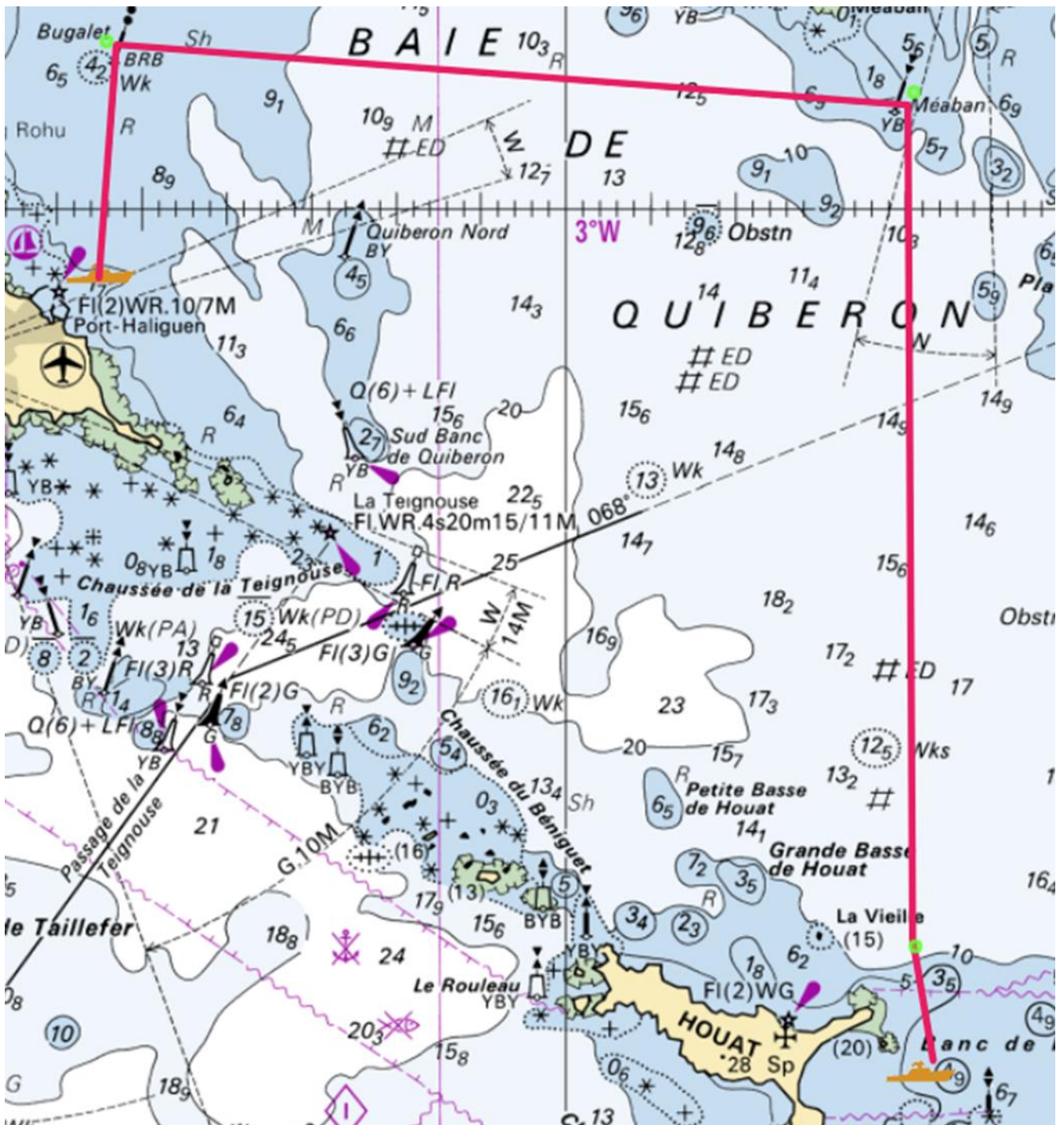


| Port Haliguen - Houat N°2 DIST 16 MN                |                                |                            |               |             |
|---|--------------------------------|----------------------------|---------------|-------------|
| N°  | Marque                         | Lat. / Long.               | Type          | Coté requis |
|   | DEPART Port Haliguen           | Environs Port Haliguen Sud | Comité /Bouée |             |
|   | BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE |                            | Gonflable     |             |
| 1   | QUIBERON NORD                  | 47°29'648 N 3°02'586 W     | Card Nord     | Tribord     |
| 2   | LA RECHERCHE *                 | 47°25'572 N 2°50'383 W     | Tribord       |             |
| 3   | ARRIVEE HOUAT                  | Est Er Yoc'h               | Comité /Bouée |             |
| * bouée de réduction, modication, pointage officiel |                                |                            |               |             |



## Parcours N°4 Flamme numérique 4

| Houat - Port Haliguen N°3 DIST 16 MN |   |   |              |             |
|--------------------------------------|---|---|--------------|-------------|
| N°                                   | Marque  | Lat. / Long.                              | Type         | Coté requis |
|                                      | Départ HOUAT  | Sud Ouest Er Yoc'h                        | Comité/Bouée |             |
|                                      | BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE                        |   | Gonflable    |             |
| 1                                    | LA VIEILLE **   | 47°24'215 N 2°56'988 W                    | Roches       | Babord      |
| 2                                    | MEABAN  | 47°30.766 N 2°56'229 W                    | Card Sud     | Babord      |
| 3                                    | BUGALET *   | 47°31'177 N 3°05'346 W                    | Obstacle     | Bâbord      |
| 4                                    | ARRIVEE PORT HALIGUEN                                 | à proximité de la bouée sud Port-Haliguen | Comité/Bouée |             |
|                                      | * bouée de réduction, modification, pointage officiel |   |              |             |
|                                      | ** bouée à laisser                                    |   |              |             |

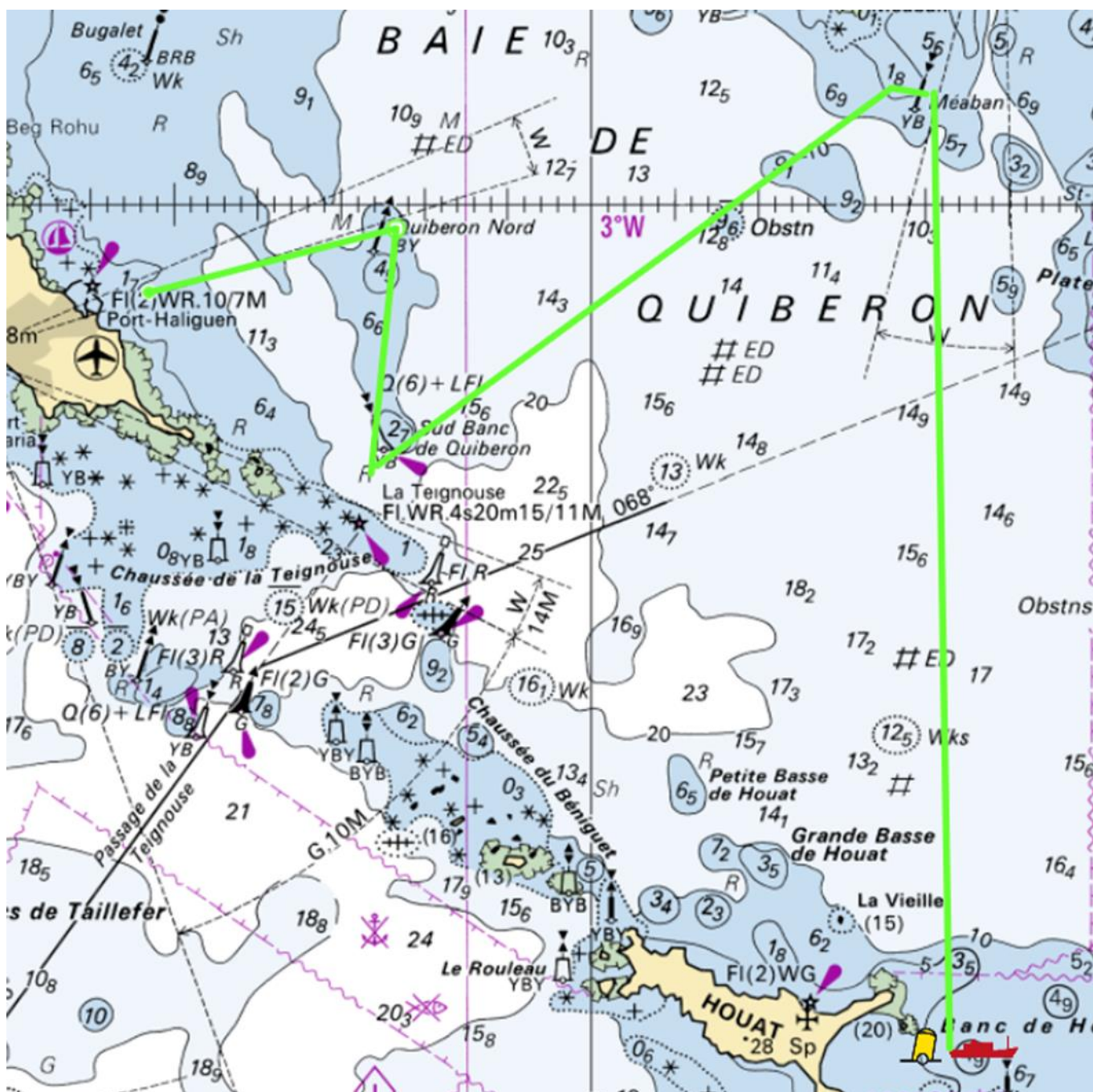




## Parcours N°5 Flamme numérique 5



| Houat - Port Haliguen N°4 DIST 18 MN                  |                                |   |                |             |
|---|--------------------------------|---|----------------|-------------|
| N°  | Marque                         | Lat. / Long.                              | Type           | Coté requis |
|   | Départ HOUAT                   | Sud Ouest Er Yoc'h                        | Comité / Bouée |             |
|   | BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE |   | Gonflable      |             |
| 1   | LA VIEILLE **                  | 47°24'215 N 2°56'988 W                    | Roches         | Babord      |
| 2   | MEABAN                         | 47°30.766 N 2°56'229 W                    | Card Sud       | Babord      |
| 3   | SUD BANC DE QUIBERON *         | 47°28'047 N 3°02'361 W                    | Card Sud       | Tribord     |
| 4   | QUIBERON NORD                  | 47°29'648 N 3°02'586 W                    | Card Nord      | Babord      |
| 5   | ARRIVEE PORT HALIGUEN          | à proximité de la bouée sud Port-Haliguen | Comité / Bouée |             |
| * bouée de réduction, modification, pointage officiel |                                |   |                |             |
| ** bouée à laisser                                    |                                |   |                |             |



## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

|                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| LA VIEILLE (parcours N°1) | LA RECHERCHE (parcours N°2) |
| BUGALET (parcours N°3)    | SUD QUIBERON (parcours N°4) |

## Annexe QR Code pour tableau d'affichage officiel

